



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Le **DEUX MAI**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **22 avril 2024**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-François POISSON donne pouvoir à Laura JOURNET, Evelyne PANISSET donne pouvoir à Myriam RAYNARD.

Secrétaire de séance : Lydie LAURENT.

2024-30

**Département du Rhône – Partenariat territorial 2024 – Demande de subvention -
Aménagement des abords de la Maison de Santé et revitalisation du centre-bourg de
Montrottier.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le centre-bourg de Montrottier doit répondre à plusieurs problématiques, au premier plan desquelles, figure le stationnement aux abords de la Maison de Santé, qui doit commencer son activité dès juin 2024. Parallèlement, un projet de création de Maison Séniors, porté par l'OPAC, adjacent à la Maison de Santé, est en bonne voie, le permis de construire ayant été accordé. Pour ce faire, la commune a fait l'acquisition d'un tènement de 924 m². Des études préliminaires ont été réalisées, en collaboration avec l'Agence technique du Département du Rhône et le CAUE, auxquels la commune de Montrottier est adhérente. Elles ont démontré la pertinence de la création d'un parking de 25 places sur cette parcelle. Plus largement, la réflexion mène aussi sur l'aménagement de la rue centrale, fortement impactée par l'arrivée du réseau de chaleur, et inaccessible pour l'heure, aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire rappelle que le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 650 140.00 € HT.

Afin de mener à bien cette opération, la commune de Montrottier sollicite ses partenaires institutionnels en vue de l'obtention de subventions. Il est proposé au Conseil municipal de solliciter la participation financière du Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2024 à hauteur de 143 230.00 €.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de demander une subvention de 143 230.00 € au Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2024 au titre de l'opération d'aménagement des abords de la Maison de Santé et de revitalisation du centre-bourg de Montrottier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des mesures afférentes à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240502-DE2024-30-DE
Date de télétransmission : 16/05/2024
Date de réception préfecture : 16/05/2024

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance

Lydie LAURENT

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Lydie LAURENT, is written over the text.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :